

Rapport d'activités **2023**

SYNDICAT DEPART
FÉVRIER 2024



SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE





Le mot du Président

Pour notre syndicat, l'année 2023 a constitué une étape au terme de trois années de mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube, notre Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2020.

Un important travail de fond a été mené pour permettre aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de disposer d'une feuille de route complète sur les nouveaux enjeux à prendre en compte et les modalités d'évolution de leurs documents, Plans Locaux d'Urbanisme ou Cartes communales.

Notre syndicat tient en effet à accompagner et sensibiliser les élus locaux sur ces sujets complexes de planification et d'aménagement dans un contexte où les impératifs liés au changement climatique et à la préservation durable de nos ressources doivent être au cœur de nos préoccupations. De nombreux défis sont à relever : réinventer nos modèles de développement, optimiser nos potentiels fonciers, protéger et valoriser nos espaces de nature, adapter nos villes et nos villages aux transitions écologiques ou démographiques... Cela appelle de notre part un engagement fort et renouvelé pour que nos territoires soient à la fois résilients, économes, vivants et attractifs !

Pour ce faire, le syndicat DEPART poursuit ses missions au quotidien, au fil des études, des réunions, des démarches qu'il conduit ou auxquelles il participe. Suivi des documents d'urbanisme et veille à la compatibilité avec le SCoT, mise à disposition de fiches-outils pédagogiques, conception de cartographies d'enjeux, conseils et assistance, autant d'éléments pour nourrir les réflexions, en partenariat avec les instances locales.

Photo en première de couverture : Troyes

Photo en quatrième de couverture : Mesnil-Sellières

En 2023, le projet Trame verte en Champagne crayeuse, mené conjointement avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, a été finalisé. Suite au diagnostic des quelques 450 km linéaires de haies maillant nos plaines cultivées, et à l'identification des secteurs stratégiques pour renforcer les corridors végétaux permettant aux espèces de se déplacer, des actions de plantation ont pu être réalisées à l'automne, rendant ainsi parfaitement concrète notre politique en matière de Trame Verte et Bleue.

Nous avons aussi consolidé et actualisé notre outil d'observatoire avec la publication du second numéro du Référentiel des Territoires afin de construire progressivement le suivi et l'évaluation du SCoT.

Enfin, notre syndicat participe activement aux réflexions et aux échanges InterSCoT, en dialogue avec la Région Grand Est, pour la déclinaison territoriale de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette en 2050. C'est en ce sens que nous serons pleinement acteurs de la future Conférence régionale de gouvernance, afin de porter la voix de nos territoires dans toutes leurs composantes et leurs spécificités.

Bonne lecture de ce Rapport à toutes et tous !

Jean-Pierre ABEL

Président du syndicat DEPART



Sommaire

Le syndicat DEPART

5

- 5 LA STRUCTURE
- 6 LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
- 7 LES MISSIONS
- 7 LES INSTANCES SYNDICALES
- 9 L'ÉQUIPE

Les activités

11

- 12 LA MISE EN ŒUVRE ET L'OBSERVATOIRE DU SCOT
- 16 LE SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME ET LA VEILLE À LA COMPATIBILITÉ
- 18 LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT
- 20 L'ASSISTANCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
- 23 LA PARTICIPATION AUX DÉMARCHES ET RÉFLEXIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT
- 28 LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT
- 33 L'ANIMATION DU SYNDICAT

Le bilan financier

34

Le syndicat *DEPART*

La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

Le siège du syndicat DEPART est fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de Seine Grands Lacs).



Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des territoires urbains, périurbains et ruraux organisés autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurant plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

(NOTRe) de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur 80% de la superficie du département, 352 communes et 257 324 habitants (recensement 2021, population légale municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2024).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence « schéma de cohérence territoriale » en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du Comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Réinstallé le 14 septembre 2020 suite au renouvellement des exécutifs communaux et communautaires, le Comité syndical compte 114 délégués dont 74 titulaires, répartis comme suit :

- 37 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 4 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 4 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 4 pour la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- 6 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 5 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 5 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 5 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Séance du Comité syndical du 14 décembre 2023



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Comité a élu les membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Troyes Champagne Métropole, Maire de Les Noës-près-Troyes

Vice-Président.e.s (4)

- 1^{ère} VP : Madame Claude HOMEHR
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- 2^{ème} VP : Monsieur Olivier JACQUINET
Maire de Mesnil-Sellières (Forêts Lacs Terres en Champagne)
- 3^{ème} VP : Madame Solange GAUDY
Maire de Le Chêne (Arcis Mailly Ramerupt)
- 4^{ème} VP : Monsieur Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel (Chaourçois et Val d'Armance)

Membres (10)

- Monsieur Christian BLASSON
Maire de Saint-Léger-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Jannick DERAEEVE
Maire de Rigny-le-Ferron (Pays d'Othe)
- Monsieur Olivier DUQUESNOY
Maire de Saint-Pouange (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Philippe FAIVRE
Maire-adjoint de Buchères (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Lionel HUARD
Maire de Morvilliers (Vendeuvre-Soulaines)
- Monsieur Gilles JACQUARD
Maire de Molins-sur-Aube (Lacs de Champagne)
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE
Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (Région de Bar-sur-Aube)
- Monsieur Denis POTTIER
Maire de Sainte-Maure (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Marion QUARTIER
Maire de Marolles-les-Bailly (Barséquanais en Champagne)
- Madame Christine THOMAS
Maire-adjointe de Troyes (Troyes Champagne Métropole)

Les membres du Bureau devant le siège du syndicat



L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée d'urbanistes aux profils complémentaires et compétences variées (géographie et paysage, patrimoine et architecture, environnement et biodiversité...), disposant d'une solide connaissance du territoire.



Madame
Claudie LEITZ
Directrice



Monsieur
Guillaume PATRIS
**Chargé de mission
Urbanisme durable**



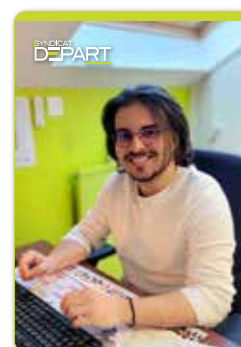
Madame
Valérie ROBLES
**Chargée de mission
Urbanisme et
Observatoire**

En 2023, plusieurs mouvements ont fait évoluer l'équipe :

- Aurore CHAUSSEPIED, urbaniste, a quitté la structure en mai après six années au service du SCoT et de la vie du syndicat ;
- Andréa IOELE, écologue, a finalisé sa mission de deux ans sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse en août ;
- Valérie ROBLES, architecte, a pris ses fonctions en novembre afin de renforcer le syndicat sur le suivi des documents d'urbanisme et du SCoT.



Madame
Aurore CHAUSSEPIED
Chargée d'études SCoT



Monsieur
Andréa IOELE
**Chargé de mission
Trame Verte et Bleue**

Dans la poursuite du travail engagé en 2022 sur l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT des Territoires de l'Aube, et pour appuyer le syndicat sur cette mission importante, il a été fait appel aux services de Monsieur Louis ALEXANDRE, urbaniste, dans le cadre d'une prestation extérieure.

Le syndicat DEPART bénéficie également d'une assistance en secrétariat et comptabilité à travers deux emplois à temps non complet (Mesdames Laëtitia DAVID et Eliane TAPE).

Enfin, des services statistiques et cartographiques ainsi que de gestion des assemblées sont mis ponctuellement à disposition du syndicat par la communauté d'agglomération (convention de service).

Les activités

En 2023, le syndicat a poursuivi l'ensemble de ses missions :

- **le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité** dans le cadre des procédures de modification et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes communales ;
- **la réalisation de travaux d'approfondissement** sur certaines thématiques en collaboration avec les partenaires locaux ;
- **l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques (plaquettes, fiches-outils...) ;
- **la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement** dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques ;
- **la gestion administrative du syndicat** : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- **l'animation du syndicat** : publication des lettres du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.

Approuvé le 10 février 2020, le SCoT des Territoires de l'Aube est actuellement dans sa phase de mise en œuvre, dans la perspective de l'évaluation de ses résultats à six ans (2026).

Année charnière dans la vie du SCoT, 2023 a ainsi été largement dédiée au travail de **sensibilisation des communes sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT**. Pour ce faire, l'équipe du syndicat a réalisé l'analyse de la compatibilité des documents prioritaires et conduit un ensemble de rendez-vous en mairies conjointement avec la Direction Départementale des Territoires de l'Aube, afin d'inciter les collectivités concernées à se doter d'outils de planification actualisés aux nouveaux enjeux.

Enfin, **plusieurs publications** sont venues enrichir les outils de suivi et de déclinaison du SCoT : le numéro 2 du Référentiel des territoires, mettant en lumière les principales dynamiques de nos bassins de vie, et les fiches-zooms sur la Trame Verte et Bleue à l'échelle de chacun des 9 EPCI du périmètre.

La mise en œuvre et l'observatoire du SCoT

Depuis 2020, la mise en œuvre du SCoT se concrétise au fil des études et des procédures accompagnées par le syndicat pour faire vivre les orientations de ce document de planification stratégique établi à large échelle. L'année 2023 a été particulièrement intense à travers le travail de sensibilisation à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

En parallèle, les premiers outils de suivi et d'évaluation du SCoT mis en place en 2022 ont été consolidés et actualisés.

Analyse de la compatibilité SCoT/PLU et sensibilisation des communes à la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme

Une fois le SCoT entré en vigueur, le code de l'urbanisme prévoit la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes communales) avec ses orientations. Cette obligation induit un travail préalable d'analyse, afin d'évaluer de la nécessité ou non d'engager une procédure.

Le syndicat a décidé d'accompagner les territoires dans cette

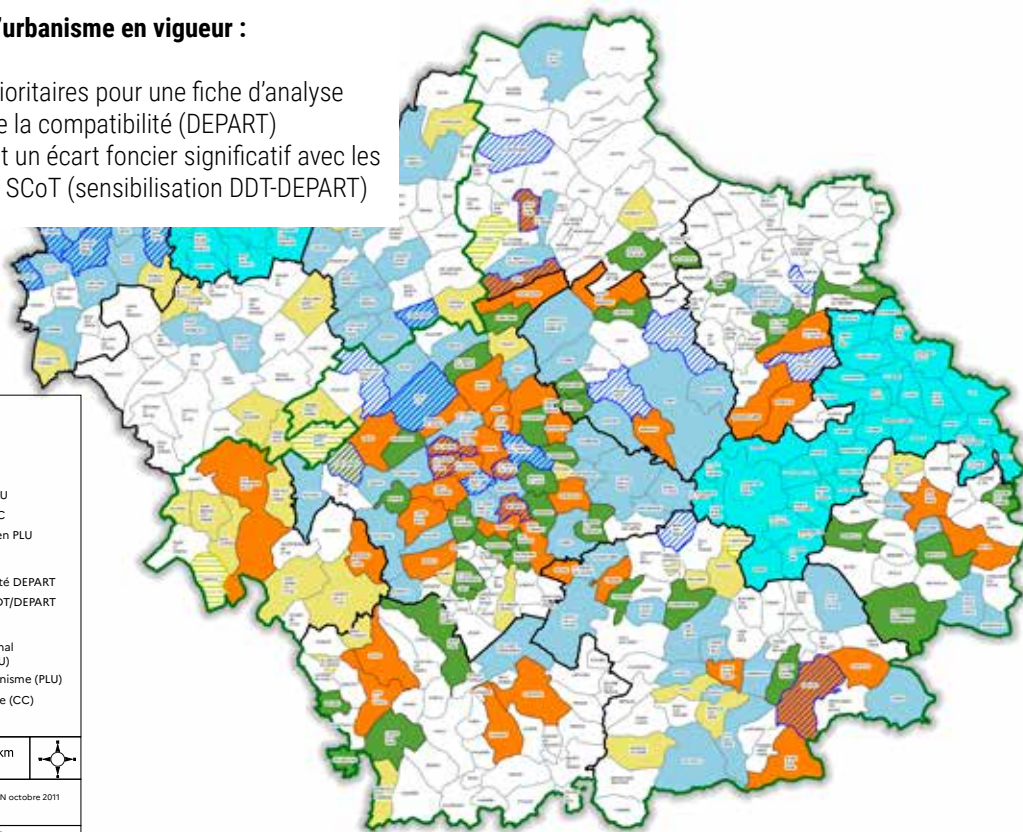
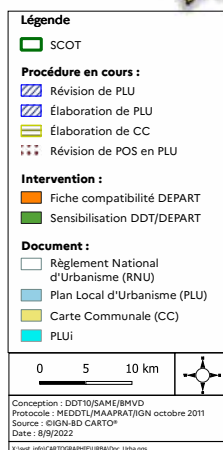
mission, à travers **l'analyse progressive de la compatibilité des documents en vigueur**. Sur la base de la feuille de route établie en 2021, l'équipe du syndicat a poursuivi en 2023 la **rédaction de fiches d'analyse de la compatibilité SCoT-PLU**.

Pour rappel, plusieurs critères avaient été pris en considération afin de hiérarchiser le travail et de prioriser dans le temps les

documents à analyser, en raison du nombre de communes concernées. En effet, 150 documents d'urbanisme étaient opposables à la date d'entrée en vigueur du SCoT, couvrant 53% des communes de son périmètre : 42 Cartes communales, 107 PLU, 1 PLU intercommunal à l'échelle de 38 communes (communauté de communes Vendeuvre-Soulaines).

Sur 150 documents d'urbanisme en vigueur :

- 42 fléchés prioritaires pour une fiche d'analyse exhaustive de la compatibilité (DEPART)
- 34 présentant un écart foncier significatif avec les potentiels du SCoT (sensibilisation DDT-DEPART)



**35 fiches
transmises
+ 16 RDV
complémentaires
en mairies**

Au total, ce sont **42 documents** qui sont apparus **prioritaires pour l'analyse de la compatibilité**, parmi lesquels 7 étaient d'ores et déjà engagés dans une procédure d'évolution (et déjà accompagnés par le syndicat). Ce travail, débuté en décembre 2021, a été finalisé en août 2023. **35 fiches ont été réalisées et transmises aux communes concernées (dont 20 réalisées en 2023).**

L'analyse de la compatibilité est réalisée à partir des orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT qui demandent plus particulièrement à être traduites à l'échelle des documents d'urbanisme (respect des identités locales, des enveloppes foncières, prise en considération des orientations en matière de commerce ou de développement éolien...). Plus d'une cinquantaine de points constitue ainsi la

grille de lecture de la compatibilité, appréciée de manière globale au terme de l'exercice. Cette grille affiche en parallèle des éléments d'amélioration et des préconisations afin que **les élus disposent d'une feuille de route complète dans l'optique de l'évolution de leur document**. Pour satisfaire la demande de certaines communes, **16 rendez-vous complémentaires en mairies ont été menés.**

En parallèle de ce travail, pour les autres documents d'urbanisme (accessibles sur le Géoportail de l'urbanisme), le syndicat et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aube ont identifié **34 communes supplémentaires** présentant un écart significatif entre leur potentiel de développement foncier et les objectifs du SCoT. Cette analyse a donné lieu à autant de rendez-vous dans les communes concernées entre octobre 2022 et octobre 2023 (**26 rendez-vous en 2023**), permettant ainsi d'évoquer les enjeux de sobriété foncière renforcés par la loi Climat & Résilience et d'esquisser des premières pistes de réflexion.

**34 communes
rencontrées entre
octobre 2022 et
octobre 2023**

Ce sont au total 76 communes (soit 50% des documents en vigueur) qui ont bénéficié d'une analyse ou d'une sensibilisation aux enjeux de compatibilité avec le SCoT.

Suite à cette démarche, une cinquantaine de délibérations ont été prises en 2023 pour engager une procédure de révision ou de modification, les procédures pouvant être accompagnées financièrement par l'Etat.



Exemple d'enjeux et pistes de réflexion évoqués lors des rendez-vous en mairies

Observatoire du SCoT et outils de suivi des territoires

Pour rappel, le SCoT doit faire l'objet d'une analyse de ses résultats au terme de six années, afin de permettre au syndicat d'opter pour sa mise en révision ou son maintien en vigueur. Dans cette optique, la construction d'un **observatoire du SCoT** a été engagée en 2022. Celui-ci prend la forme d'un double outil de suivi : le premier à visée transversale, le Référentiel des Territoires ; le second à visée thématique, les Cahiers de l'Observatoire.

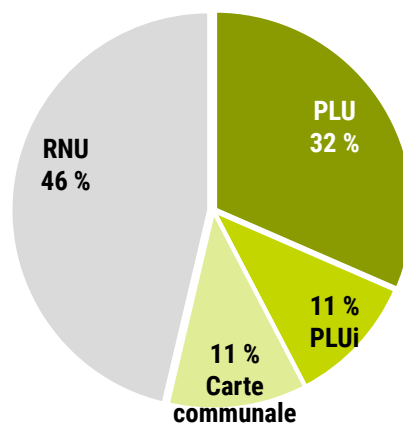
En 2023, un 2^e numéro du Référentiel des Territoires a été publié par le syndicat. Cet outil a notamment pour objet la mise à jour des principaux indicateurs issus du diagnostic initial du SCoT, pour confirmer ou infirmer les analyses qui en étaient tirées (en matière de population, habitat, économie, tourisme, environnement, mobilité...). Ainsi, les indicateurs choisis mettent en lumière une évolution significative, une caractéristique de profil de territoire ou encore un constat, et sont le plus souvent accompagnés d'une petite analyse permettant de les interpréter ou de souligner un phénomène marquant ou récent.

Depuis le premier numéro du Référentiel, quelques évolutions en matière de démographie, d'emploi, de construction de logements ou encore de consommation d'espaces liée au développement des énergies renouvelables se sont faites jour, justifiant d'actualiser les données. Par ailleurs, de nouveaux indicateurs ont été proposés (autonomie alimentaire des territoires, taux d'équipement par catégorie...).

Le Référentiel se partage en deux formats : un **4 pages à l'échelle du SCoT**, complété d'un **recto-verso décliné à l'échelle des EPCI**, afin que chaque territoire s'y retrouve. Les délégués, intercommunalités membres et communes ont tous été destinataires.

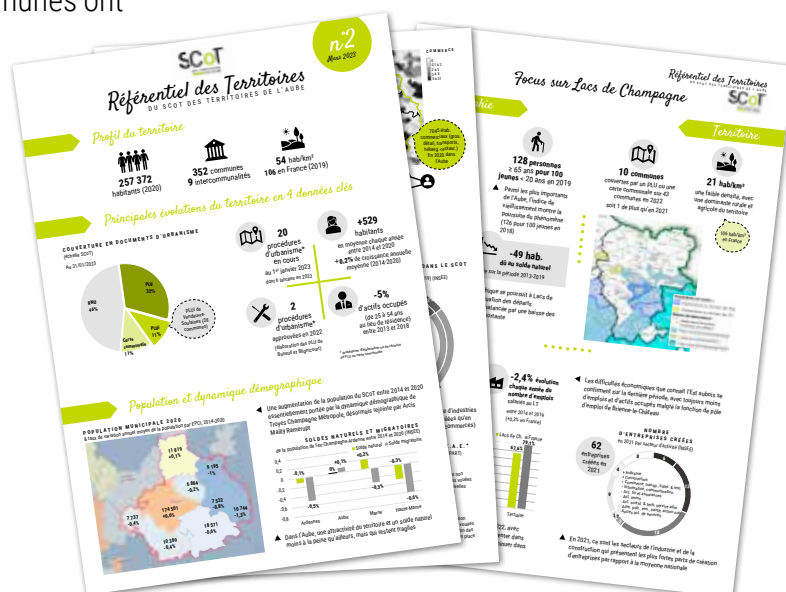
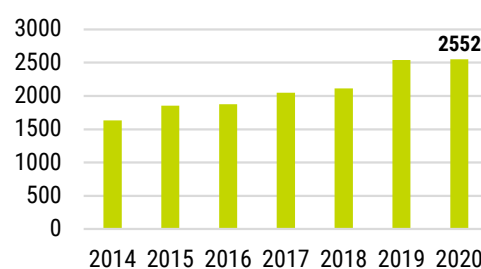
COUVERTURE EN DOCUMENTS D'URBANISME

(ÉCHELLE SCoT)



PRODUCTION DE L'ENSEMBLE DES FILIERES « ENR »

DANS LE SCoT, EN GWH (ATMO GRAND-EST)



Extraits du Référentiel des Territoires n°2 (2023)



Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de **suivi des documents d'urbanisme** (Cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités (élaborations, révisions, modifications). Il assure un travail de veille à la compatibilité des documents avec le SCoT des Territoires de l'Aube dans le cadre des élaborations, modifications et révisions engagées.

Ce travail consiste à accompagner les collectivités dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de permettre l'appropriation des enjeux du SCoT et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations.

**41 démarches
de PLU suivies
en 2023
(31 en 2022)**

Pour ce faire, **le syndicat est amené à élaborer des porteurs à connaissance et notes d'enjeux, à prendre part aux différentes réunions de travail en mairie, et à formaliser les avis sur les projets arrêtés** dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Avis sur les projets

En 2023, le syndicat a **formalisé des avis ou des remarques** sur les projets suivants (par ordre chronologique) :

- Modification simplifiée n°2 du PLU de Torvilliers ;
- Modification simplifiée n°8 du PLU de Troyes ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU de Lusigny-sur-Barse ;
- Elaboration du PLU de Rouilly-Sacey, débutée en 2021 et à laquelle le syndicat a été largement associé ;
- Modification simplifiée n°2 du PLU de Bouilly ;
- Modification simplifiée n°10 du PLU de Sainte-Savine ;
- Mise en compatibilité du PLU de Puellémontier – examen conjoint (territoire limitrophe) ;
- Modification simplifiée n°3 du PLU de Pont-Sainte-Marie ;
- Modification simplifiée n°2 du PLU de Lusigny-sur-Barse ;
- Modification n°1 du PLU de Torvilliers ;
- Révision du PLU de Saint-Julien-les-Villas, débutée en 2021 et à laquelle le syndicat a été largement associé ;
- Modification n°1 du PLU de La Chapelle-Saint-Luc ;
- Révision allégée n°2 du PLU de Les Riceys – examen conjoint.

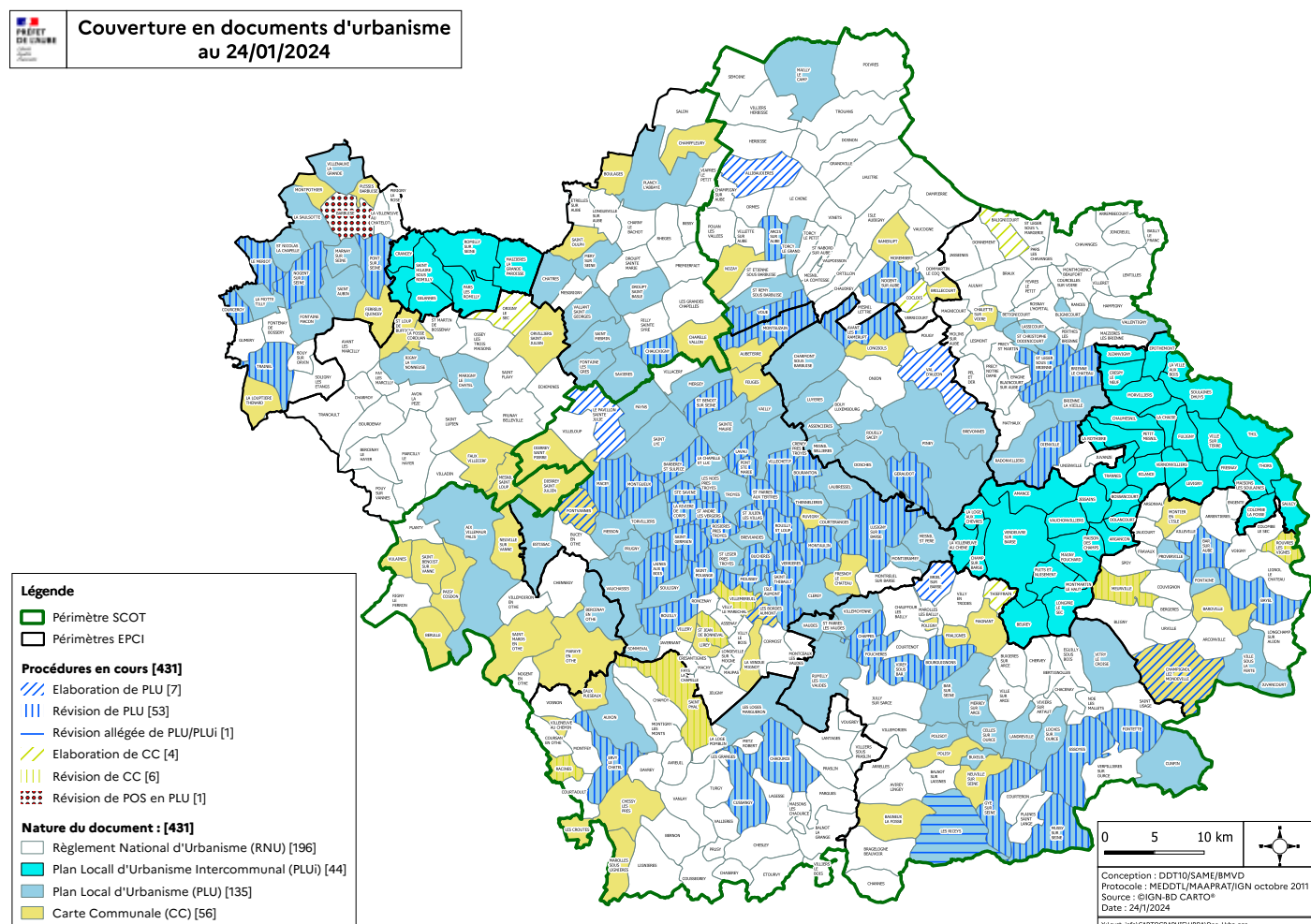
Participations aux démarches

En parallèle de ces avis, le syndicat a **suivi les procédures de documents d'urbanisme** suivantes (par ordre alphabétique), auxquelles il a été associé au cours de l'année 2023, en apportant sa contribution et son regard technique en dialogue avec les collectivités et les bureaux d'études missionnés :

- Modification et révision allégée du PLU d'Aix-Villemaur-Pâlis ;
- Révision du PLU d'Arcis-sur-Aube, débuté en 2022 ;
- Révision du PLU de Bourguignons (réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité) ;
- Révision du PLU de Buchères, débuté en 2022 (réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité) ;
- Projet d'élaboration du PLU de Champignol-lez-Mondeville ;
- Révision du PLU de Chaource ;
- Révision du PLU d'Essoyes, débuté en 2022 (réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité) ;
- Révision du PLU d'Ervy-le-Châtel ;
- Elaboration du PLU de Fontvannes, débuté en 2010 ;
- Révision du PLU de Géraudot ;

- Révision du PLU de Laines-aux-Bois ;
- Révision du PLU de La Rivière-de-Corps, débuté en 2021 ;
- Elaboration du PLU de Le Pavillon-Sainte-Julie, débuté en 2021 ;
- Modification du PLU de Les Noës-près-Troyes ;
- Modification simplifiée n°3 et révision du PLU de Lusigny-sur-Barse ;
- Révision du PLU de Mussy-sur-Seine (réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité) ;
- Modification du PLU de Prugny ;
- Révision du PLU de Rosières-près-Troyes, débuté en 2022 ;
- Révision du PLU de Saint-Germain ;
- Révision du PLU de Saint-Léger-sous-Brienne (réalisation d'un porter à connaissance) ;
- Révision du PLU de Saint-Parres-aux-Tertres, débuté en 2020 ;
- Révision du PLU de Saint-Thibault ;
- Révision du PLU de Sainte-Savine, débuté en 2022 ;
- Modification du PLU de Troyes ;
- Elaboration du PLU de Val d'Auzon, débuté en 2021 ;
- Modification du PLU de Vallentigny ;
- Révision du PLU de Virey-sous-Bar (réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité) ;
- Révision du PLU de Voué, débuté en 2022.

Plusieurs procédures engagées suite à la sensibilisation des communes sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme sont venues s'ajouter aux démarches en cours, le volume des dossiers suivis étant ainsi en augmentation significative.



Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, janvier 2024

Avis sur les autres plans et programmes

En outre, **le syndicat a produit des avis sur d'autres documents et projets dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement**. En 2023, les dossiers suivants lui ont été soumis :

- Cartographie régionale des Zones de Développement Favorables à l'Eolien ;
- Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon ;
- Schéma Régional des Carrières ;
- Nouvelle cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) Grand Est (réservoirs de biodiversité).

Il est à noter que l'ensemble de ces avis formels, relatifs aux PLU et autres plans et programmes, sont étudiés collégalement en séance du Bureau avant envoi.

La réalisation de travaux d'approfondissement

Trame verte en Champagne crayeuse

Au terme de trois années d'étude et de partenariat de travail entre le syndicat DEPART et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC10), le projet Trame verte en Champagne crayeuse a été finalisé en 2023. Cette démarche a permis de réaliser un diagnostic complet des linéaires paysagers présents sur les 84 communes du périmètre retenu, soit **1714 haies inventoriées et caractérisées**.

La modélisation informatique des corridors écologiques à partir des données recueillies a ensuite conduit à l'identification de secteurs à enjeu où des actions de renforcement de la trame verte sont incitées pour conforter les linéaires et favoriser le déplacement des espèces. Pour ce faire, les collectivités, les propriétaires et les agriculteurs ont été

sensibilisés en vue de s'engager dans la plantation et l'entretien de haies, pouvant bénéficier d'un financement spécifique.

Le travail a ainsi été restitué dans chacune des intercommunalités concernées, afin de partager les résultats de l'étude et de présenter le dispositif Tram'Aube (le 23 janvier 2023 à Brienne-le-Château pour la communauté de communes Lacs de Champagne, le 24 janvier à Piney pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne, puis le 1^{er} mars à Troyes pour le territoire de Troyes Champagne Métropole)¹.

3 réunions
de restitution
en 2023

¹ Pour rappel, la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt était la première intercommunalité à bénéficier de l'étude, laquelle avait été restituée le 8 décembre 2021 à Voué.

4 sorties terrain découverte

Au printemps ont ensuite été organisées des **sorties terrain à la découverte de la haie en Champagne crayeuse**. Elles se sont déroulées le 22 avril 2023 à Herbisse (Arcis-Mailly-Ramery), le 10 juin à Feuges (Troyes Champagne Métropole), le 17 juin à Luyères (Forêts, Lacs, Terres en Champagne), et le 8 juillet à Chavanges (Lacs de Champagne).



Sortie découverte à Feuges, 10 juin 2023

Un parcours de quelques kilomètres permettait d'approcher différentes typologies de haies, leur rôle et leurs atouts sur le plan de la biodiversité, du paysage ou encore de l'hydrologie. Les participants ont pu s'exercer à la reconnaissance des essences arbustives et arborées, ou encore observer à la longue-vue les espèces présentes.

Sur les trois dernières intercommunalités, environ **5 kilomètres de haies ont été plantées à l'automne 2023** suite aux contacts établis avec les propriétaires et agriculteurs, portant à 12 kilomètres le linéaire de plantations réalisé sur l'ensemble du périmètre dans le cadre de cette démarche.

12 km
de haies
plantées



Distribuée fin 2023 aux élus et acteurs du territoire, la mallette de la haie champêtre symbolise la finalisation de cette étude et regroupe rapport d'expertise, descriptif de la haie, guide technique de plantation et flyer de présentation.

L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Fiches-zooms sur la Trame Verte et Bleue du SCoT

Dans le cadre de la mise en œuvre et afin de mettre à disposition des outils facilitant l'appropriation du SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART produit des documents à vocation pédagogique tels que guides, plaquettes et fiches-outils.

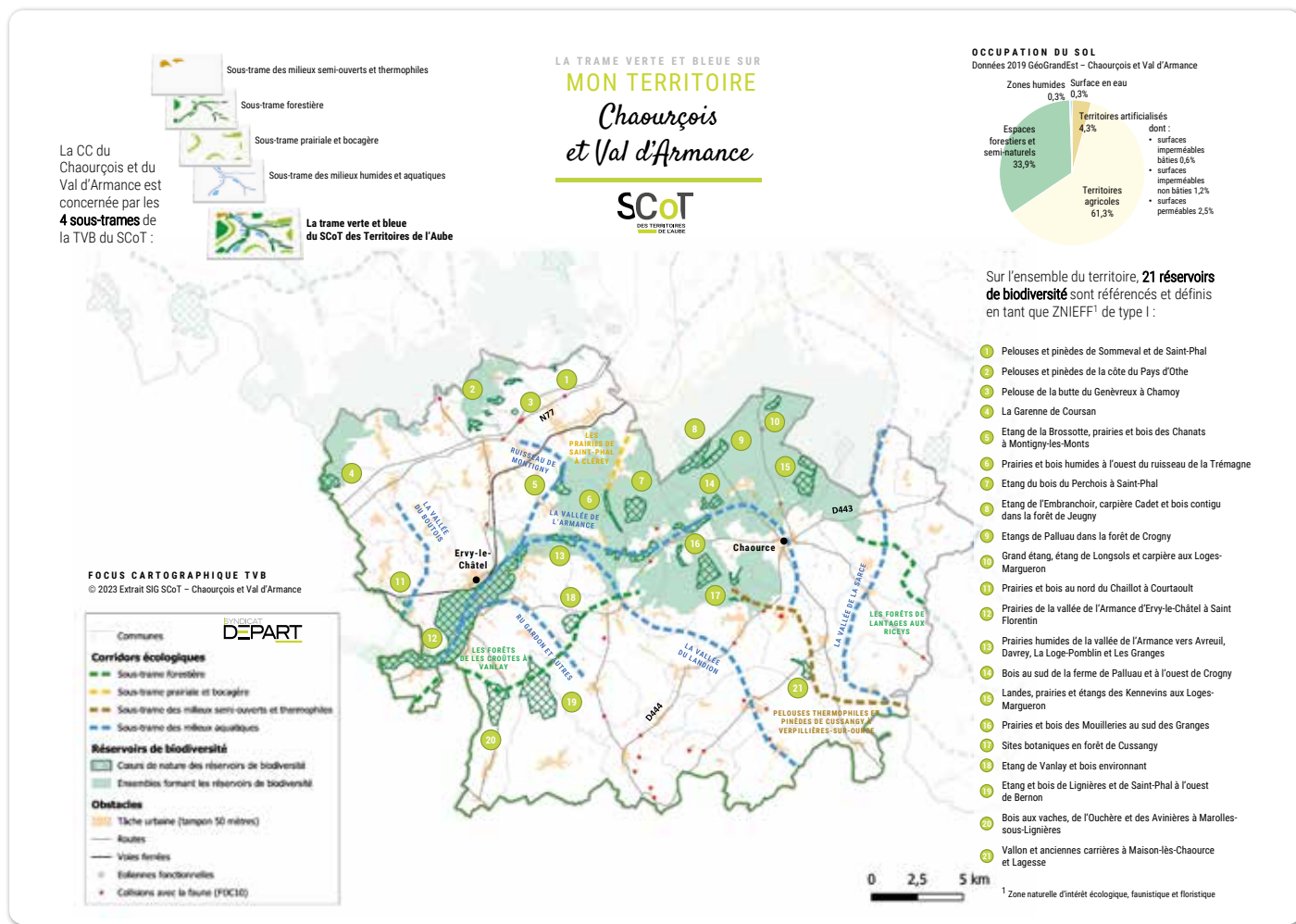
En 2023, des « **fiches zooms** » à l'échelle de chacune des **9 intercommunalités** composant le périmètre du SCoT sur le sujet de la Trame Verte et Bleue (TVB) ont été élaborées.

Ces fiches déclinent la cartographie de la TVB du SCoT pour chaque territoire : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, obstacles potentiels

au déplacement des espèces... **Elles peuvent utilement servir de support à la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme**, le syndicat restant à la disposition des collectivités pour les accompagner dans cet exercice à l'échelle communale ou intercommunale.



Laines-aux-Bois



Exemple de fiche-zoom TVB (communauté de communes Chaourçois et Val d'Armançe)

Présentées sous forme d'un **4 pages** avec un encart cartographique central, les fiches-zooms ont fait l'objet d'une large diffusion aux délégués syndicaux, communes, EPCI, partenaires et personnes publiques en septembre 2023. Elles ont également été mises en ligne sur le site Internet du syndicat.

Assistance conseil

De façon plus générale, **le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent** sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2023, au cas par cas, pour alimenter les processus d'aide à la décision (concernant des autorisations d'urbanisme, documents d'urbanisme, projets commerciaux...).



La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

Rencontres techniques avec les partenaires

Une vingtaine
de réunions avec
les partenaires
techniques et
institutionnels
en 2023

Le syndicat DEPART rencontre de façon régulière les différents partenaires de travail : DDT de l'Aube, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO), Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), services des intercommunalités... Ces points d'information permettent de partager les démarches et projets en cours, et d'échanger sur des sujets plus spécifiques.

PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

En tant que maître d'ouvrage de deux fiches-actions, le syndicat a poursuivi sa participation au comité technique animé par Seine Grands Lacs dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure. Celui-ci s'est réuni le 11 avril afin d'établir le bilan de la première phase du PAPI.

Pôle EnR&R : présentation de projets d'énergie renouvelable

Le syndicat DEPART a participé aux 4 réunions du « pôle départemental des énergies renouvelables et récupération » organisées en 2023 par la DDT de l'Aube. 11 projets ont été présentés, dont 7 se situaient dans le périmètre du SCoT. La prédominance des projets de parcs photovoltaïques au sol, flottants ou agrivoltaïques peut être notée, dans la poursuite de la dynamique déjà constatée sur cette filière en 2022.

Les points d'attention en matière de paysage, de patrimoine ou d'enjeux écologiques ont été soulignés par le syndicat.

11 projets
présentés
en 2023,
dont 8 projets
photovoltaïques



Parc photovoltaïque de Lassicourt

Commissions et instances locales

En 2023, le syndicat a également pu prendre part à **différents temps d'échanges** avec les acteurs du territoire :

- le comité Territoires de la Chambre d'agriculture de l'Aube sur le sujet de la loi Climat & Résilience et du Zéro Artificialisation Nette ;
- les commissions de Troyes Champagne Métropole consacrées au Schéma directeur des zones d'activité économiques, au projet de Charte des énergies renouvelables ou au Schéma directeur des mobilités actives ;
- le comité de pilotage des Schémas directeurs d'alimentation en eau potable du Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) et le Comité stratégique de l'eau ;
- le comité de pilotage de l'Observatoire des friches de l'Aube ;
- le comité de pilotage du Bassin de mobilité Sud Champagne ;
- les comités de pilotage des sites Natura 2000 « Marais de Villechétif » et « Marais de la Vanne à Villemaur » ;
- le comité départemental de la mobilité inclusive.

Le syndicat participe aussi à la réflexion engagée par les élus du PNRFO sur la **révision de la Charte du Parc**, à travers les réunions de concertation et le comité de pilotage. Cette démarche, qui s'inscrit en dialogue avec le SCoT des Territoires de l'Aube, a été consacrée en 2023 à la phase d'élaboration et d'écriture de la nouvelle Charte. En parallèle, le syndicat DEPART est associé à la Commission aménagement, architecture et paysage du Parc, au sein de laquelle Guillaume PATRIS est intervenu le 7 juin pour présenter l'articulation des documents de planification du SCoT au PLU ou à la carte communale.

Dans le cadre de l'élaboration de son deuxième Plan de gestion, la **Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne de l'UNESCO** a organisé une première session de groupes de travail à laquelle le syndicat DEPART a participé sur la thématique « Paysage et patrimoine bâti et souterrain, protections, urbanisme et planification » en septembre 2023.

Club TVB et Club technique de la Fédération des SCoT

Claudie LEITZ co-anime depuis 2021 le club « Trame Verte et Bleue » de la Fédération nationale des SCoT avec Marianne RULIER du SCoT du Pays de Marennes-Oléron. Elles ont organisé **deux sessions du club en 2023** :

- le 14 juin à l'occasion des Rencontres nationales des SCoT à Nîmes (visite de site sur les enjeux de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique en Camargue) ;

Visite du Centre du Scamandre, syndicat mixte Camargue gardoise



- le 26 septembre à Paris pour une journée consacrée au thème « Haies et maille bocagère à la croisée des enjeux biodiversité, eau et paysage » au cours de laquelle le syndicat et la FDC10 sont intervenus pour présenter le projet Trame verte en Champagne crayeuse.

Le syndicat participe également au Club technique de la FédéSCoT, qui rassemble l'équipe de la Fédération, les différents référents régionaux et animateurs de clubs, pour analyser les sujets d'actualité et préparer le positionnement des SCoT lors d'assemblées politiques. L'année 2023 a été en grande partie dédiée au cadrage et au contenu de la nouvelle étude portée par la FédéSCoT sur le sujet de la **renaturation** (dans le cadre de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette).



Laubressel

Echanges InterSCoT, Conférence régionale des SCoT et modification du SRADDET

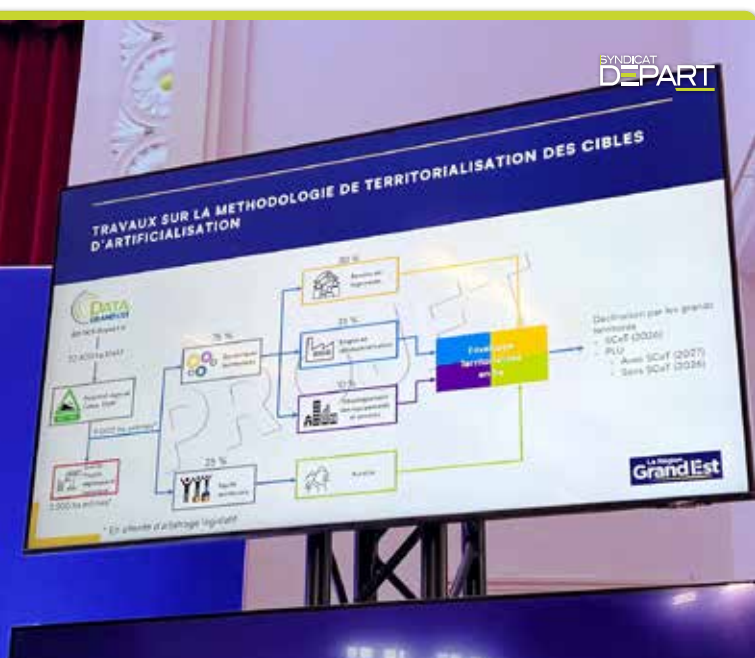
Suite aux propositions de la Conférence régionale des SCoT faites à la Région Grand Est en 2022 pour l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation des sols en application de la loi Climat & Résilience, de nouveaux temps d'échange ont été organisés entre les 36 SCoT régionaux au cours de l'année 2023.

Au cœur des discussions, **les préoccupations majeures pour les SCoT dans le dialogue avec la Région sont la définition d'objectifs adaptés aux contextes locaux, et le développement d'une approche qualitative** permettant de sortir de la logique arithmétique des quotas fonciers et de rester dans un rapport juridique de compatibilité entre les documents.

En parallèle aux travaux de la Conférence régionale des SCoT, le syndicat DEPART a participé à la **réunion territorialisée du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** organisée par la Région Grand Est à Bouilly le 24 avril, lors de laquelle le Président de la Région Franck LEROY a présenté aux élus locaux le projet de modification du schéma régional et rappelé les enjeux de sobriété foncière dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la trajectoire vers le ZAN.

Lors de cet événement, le Président Jean-Pierre ABEL a rappelé l'importance de la loi et des discussions partagées entre les SCoT et la Région sur le sujet. Il s'est également exprimé sur le besoin de disposer d'objectifs chiffrés directement à l'échelle des SCoT afin de faciliter leur intégration et éviter de nouveaux arbitrages entre les territoires dans un calendrier restreint, ainsi que sur la nécessité d'adapter les objectifs aux réalités de chacun (dynamiques, efforts passés, projets de territoires, gisements fonciers mobilisables, etc...).

Les SCoT ont également été conviés, le 8 novembre, à des rencontres organisées par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale à Metz, auxquelles le syndicat a assisté.



Méthodologie pour la modification du SRADDET, réunion territorialisée du 24 avril 2023 à Bouilly



La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers de CDPENAF, CDNPS et CDAC

Le Président Jean-Pierre ABEL, la 1^{ère} Vice-Présidente Claude HOMEHR ainsi que Gilles JACQUARD, membre du Bureau, siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** préalablement aux **11 séances** qui se sont tenues au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, Cartes communales, PLU...).

Il peut être souligné le nombre toujours important de dossiers soumis à la CDPENAF, induisant une analyse technique préalable utile et nécessaire pour alimenter les échanges des membres pendant la séance.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ne s'est quant à elle réunie qu'une seule fois en 2023 (dans sa formation « sites et paysages ») pour trois dossiers relatifs à des parcs éoliens.

90 dossiers
analysés
et avis rendus en
commissions
en 2023

De même, le syndicat analyse les dossiers soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projets commerciaux supérieurs à 1000 m² de surface de vente), ainsi que les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente (sur lesquels le Bureau a la possibilité de saisir la CDAC si les caractéristiques du projet le justifient). Les élus du syndicat ont participé aux **2 séances de la CDAC** qui se sont tenues en 2023 :

- le 24 juillet sur le projet d'extension du centre de magasins de marques Mac Arthur Glen Troyes à Pont-Sainte-Marie (Jean-Pierre ABEL) ;
- le 11 septembre sur la création d'un ensemble commercial de 2 cellules à Saint-Parres-aux-Tertres (Olivier DUQUESNOY).

Enfin, il est à noter que le syndicat est membre de la Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (CDCU), laquelle s'est réunie le 9 octobre pour la répartition et l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation aux collectivités ayant engagé une procédure.

En 2023, pour les procédures générées par la mise en compatibilité avec le SCoT des Territoires de l'Aube, DGD et Fonds vert ingénierie cumulés ont permis de financer de manière significative les PLU concernés.

Préparation des Bureaux et Comités syndicaux

Les instances syndicales se sont réunies à plusieurs reprises en 2023 (3 Bureaux et 2 Comités syndicaux) pour assurer la gestion administrative de la structure mais également pour partager l'état d'avancement des missions réalisées et les évolutions législatives autour de l'objectif ZAN, afin que les élus disposent d'une information complète et régulière sur ces sujets.

5 réunions
des instances
syndicales
en 2023

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations.

Ainsi en 2023, le syndicat est intervenu :

- auprès de la DRIEAT² le 17 mars lors d'un webinaire pour un retour d'expérience sur l'intégration du risque inondation dans le SCoT des Territoires de l'Aube (Claudie LEITZ) ;
- auprès du CNFPT³ d'Auvergne Rhône Alpes dans le cadre d'une formation dispensée sur la Trame Verte et Bleue à Lyon les 21 et 22 septembre (Claudie LEITZ) ;
- pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie lors d'un webinaire le 19 octobre sur l'eau dans les documents d'urbanisme, ayant réuni près de 600 participants (Jean-Pierre ABEL) ;
- lors d'un webinaire organisé par le CNFPT et l'OFB⁴ le 24 novembre sur les « Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) continuités écologiques » (Claudie LEITZ) ;
- pour le CEPRI⁵ dans le cadre d'un webinaire du réseau PAPI / SLGRI⁶ sur la façon dont la prise en compte du risque inondation est déclinée du SCoT au PLU(i) (Claudie LEITZ).

Les Riceys



Formations, journées d'étude et webinaires

Le syndicat bénéficie des formations organisées par la Fédération nationale des SCoT à l'attention de ses membres, spécialisées dans nos domaines d'intervention. En 2023, l'équipe a privilégié les thématiques suivantes :

- webinaire « gestion de la politique de l'habitat selon les dynamiques territoriales » (9 mars) ;
- webinaire « loi ZAN 2 du 20 juillet 2023 » (2 octobre) et « ZAN cafés » (distanciel) en continu sur l'année ;
- webinaire « démographie » (5 décembre) ;
- webinaire « plateforme écologique » (20 décembre).

² Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France

³ Centre National de la Fonction Publique Territoriale

⁴ Office Français de la Biodiversité

⁵ Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation

⁶ Programmes d'Actions de Prévention des Inondations / Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation

Rencontres nationales des SCoT

Outre l'Assemblée Générale annuelle à Paris, le syndicat participe de manière active aux temps forts organisés par la Fédération nationale des SCoT comme les Rencontres Nationales des SCoT (RNS) qui se sont tenues **à Nîmes les 14, 15 et 16 juin 2023**.

Pour cette 17^e édition, les SCoT ont été invités à réfléchir aux multiples sujets d'incertitudes à intégrer dans les stratégies territoriales en lien avec les objectifs de sobriété foncière, dans un contexte de dérèglement climatique, d'érosion de la biodiversité, de pression sur la ressource en eau, ou encore de vieillissement de la population....

C'est autour de ces enjeux complexes que le syndicat a pris part à ces rencontres avec la participation du Président Jean-Pierre ABEL, accompagné d'Olivier DUQUESNOY (Saint-Pouange), de Jérémy LEBECQ (Les Maupas), de Christine THOMAS et d'Anna ZAJAC (Troyes) ainsi que de l'équipe technique (Laëtitia DAVID, Andréa IOELE, Guillaume PATRIS).

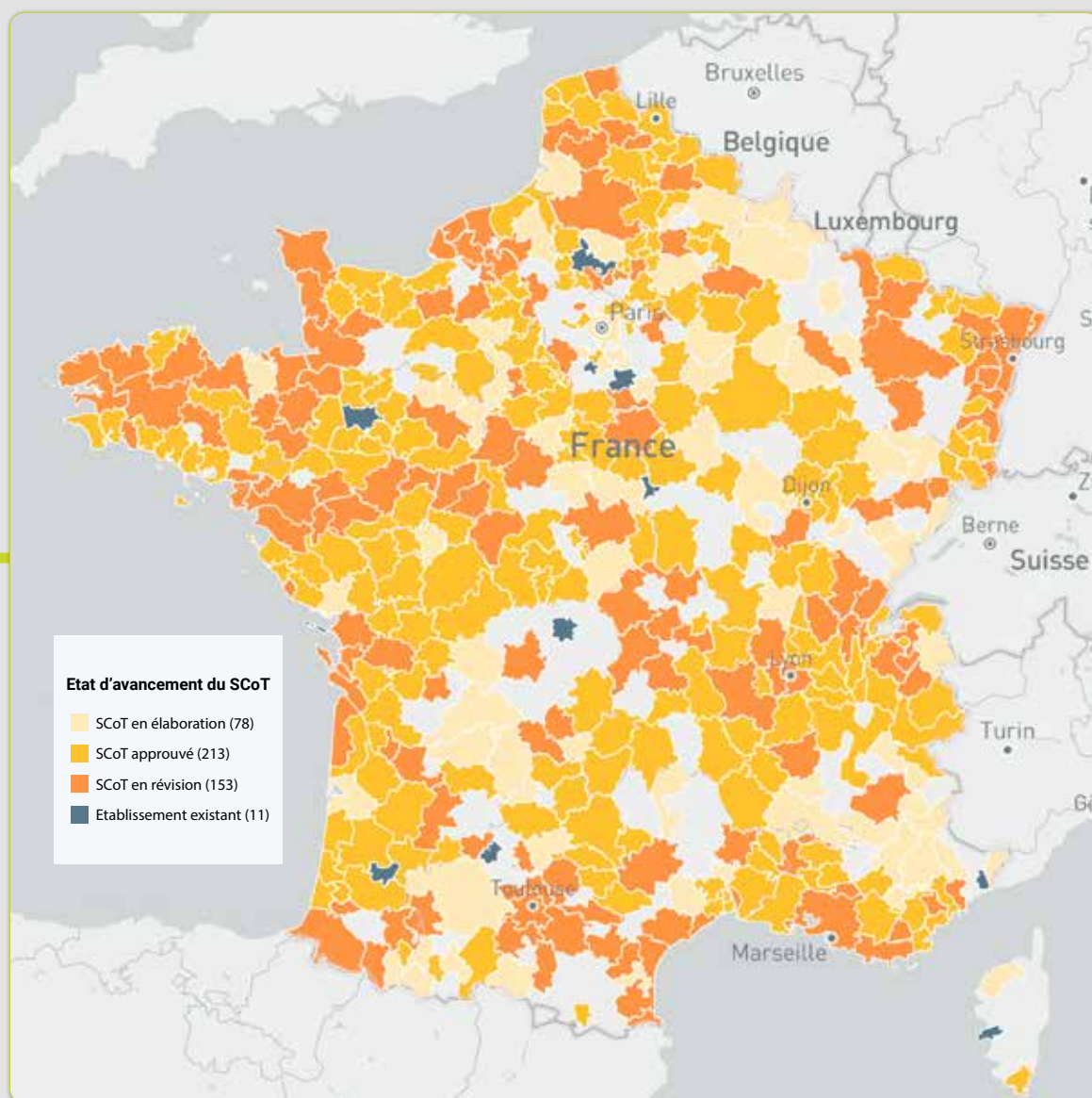


Face aux défis à relever, les SCoT se sont penchés sur les stratégies à adopter et les solutions à inventer : changer nos modèles de développement, miser sur la qualité des projets, renforcer l'écosystème d'acteurs, se garder des marges de manœuvre...

A l'heure où les SRADDET sont en cours de réécriture pour intégrer les objectifs de la loi Climat & Résilience, ces réflexions semblent devoir s'imposer pour permettre à nos territoires de **mieux se préparer aux transitions déjà engagées**.



Intervention du Général DESPORTES, RNS 2023



Carte des SCoT en France
(2024, centre de ressources SCoT en action)

Brienne-le-Château

L'animation du syndicat

Site internet

Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large information du public, depuis la présentation de la structure à celle du territoire couvert par le SCoT, en passant par le descriptif des missions et travaux réalisés.

2742
visites
par mois

Le site offre un accès direct aux documents produits ou relayés par le syndicat (Espace téléchargements), et aux derniers articles publiés (Actualités).

La fréquentation du site a été de 2742 visites mensuelles en moyenne en 2023.



Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, **une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois** à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées.

4 lettres
du SCoT
en 2023

Les lettres du SCoT produites en 2023 ont permis d'informer sur les publications du syndicat (Référentiel n°2 des Territoires, fiches-zooms EPCI sur la Trame Verte et Bleue), sur le travail d'analyse de la compatibilité SCoT-PLU(i), sur les évolutions législatives (Zéro Artificialisation Nette), ou encore de se faire le relais d'événements et de participations (sorties terrain « Haies », Rencontres Nationales des SCoT, webinaires...).

Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2023, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 261 189,56 €.

Les dépenses

Le syndicat DEPART a engagé 332 879,87 € de dépenses en 2023, réparties selon les postes suivants :

- 78 272,66 € de charges à caractère général,
- 222 898,10 € de charges de personnel et frais assimilés,
- et 31 709,11 € d'autres charges de gestion courante.







SYNDICAT
DEPART

Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

28 boulevard Victor Hugo

10 000 TROYES

syndicatdepart.fr

FÉVRIER 2024

